

CHECKLIST DES DÉMARCHES À L'ARRIVÉE

Vous arrivez en France pour effectuer un doctorat à l'Université Grenoble Alpes ?
Retrouvez ici les étapes à effectuer pour bien vous installer, et ainsi profiter de votre séjour !

☐ ENTRER DANS MON LOGEMENT

- Souscrire un contrat d'assurance habitation auprès d'une mutuelle étudiante, d'une banque, ou d'une compagnie d'assurance.
- Signer mon contrat de location (bail) en 2 exemplaires.
- Effectuer l'état des lieux d'entrée et récupérer mes clefs.
- Si les charges d'eau, d'électricité, de gaz ou d'internet ne sont pas comprises dans le loyer : choisir les fournisseurs et souscrire des contrats.

☐ OUVRIR MON COMPTE EN BANQUE

- Constituer mon dossier d'ouverture de compte : pièce d'identité, justificatif de domicile en France, et si je les ai, justificatif de mon statut de doctorant, et contrat de travail.
- Choisir ma banque et prendre rendez-vous en agence pour l'ouverture de compte.

☐ SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

- Vérifier que mon assurance habitation n'inclut pas déjà une assurance responsabilité civile vie privée. Sinon, souscrire mon assurance auprès d'une mutuelle étudiante, d'une banque, ou d'une compagnie d'assurance.

☐ M'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

- Finaliser mon inscription pédagogique auprès de mon **École doctorale**.
- Si je suis concerné, m'acquitter de la CVEC et régler mes frais d'inscription.
- Finaliser mon inscription administrative auprès du **Collège doctoral**, et récupérer ma carte d'étudiant.

☐ M'AFFILIER À L'ASSURANCE MALADIE (SÉCURITÉ SOCIALE)

Avoir une assurance santé est obligatoire pendant toute la durée de mon séjour.

- Vérifier si je dois m'inscrire à l'assurance maladie française sur le portail UGA International, rubrique Assurances > Assurance santé > Assurance maladie et complémentaire santé.

Si je dois m'inscrire :

- Transmettre tous les documents demandés pour pouvoir obtenir mon attestation de droits à l'assurance maladie, et plus tard ma carte Vitale.
- Choisir un médecin référent (« traitant ») et le déclarer à l'assurance maladie.

☐ SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

L'assurance maladie ne couvre pas la totalité des frais médicaux.

- Pour être mieux remboursé, souscrire un contrat de complémentaire santé (aussi appelée mutuelle).

À savoir : Si je suis inscrit à l'assurance maladie française et que mes ressources sont limitées, je peux faire une demande de « Complémentaire Santé Solidaire » auprès de la CPAM.

☐ VALIDER MON VISA OU DEMANDER UN TITRE DE SÉJOUR

Si je suis arrivé en France avec un visa :

- Dans les 3 mois suivant mon arrivée en France, en fonction de mon type de visa, suivre la procédure indiquée sur le portail UGA International, rubrique Visas et titres de séjour > Conditions d'entrée et visas > Les démarches à l'arrivée.

☐ AIDE AU LOGEMENT CAF

- Si j'ai besoin d'une aide financière pour le paiement de mon loyer, vérifier mon éligibilité à l'aide au logement en faisant une simulation sur le site de la CAF, et le cas échéant, faire une demande en ligne.

FAMILLE : Si je viens avec ma famille, consulter le portail international de l'UGA pour connaître leurs droits et leurs démarches à l'arrivée (assurance maladie, scolarisation, etc.).



POUR EN SAVOIR +

Consultez le portail international de l'UGA
> international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/
Rubrique Les étapes de votre séjour

BESOIN D'AIDE ?

Contactez l'International Students & Scholars Office (ISSO)
À Grenoble : isso@univ-grenoble-alpes.fr
À Valence : isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr